

COMPTÉ-RENDU DE RÉUNION

DIRECTION
VIE CITOYENNE
DÉMOCRATIE
LOCALE

COMITÉ DE QUARTIER EST LE VILLAGE

JEUDI 3 MAI 2018 A 19H

Dans le cadre de la démocratie participative, Madame MOURGUE rappelle que les Comités de Quartiers (CQ) sont un projet politique de Madame le Maire et de l'ensemble de l'équipe municipale qui ont pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leurs idées, de manière à travailler ensemble pour élaborer des projets. Les usagers ont l'expertise d'usage pour faire remonter des projets intéressants pour l'ensemble des concitoyens.

L'idée est de travailler dans l'intérêt général et de manière participative.

Le CQ a travaillé lors de réunions où les élus de la municipalité ne participaient pas. Ce soir, les élus sont présents pour vous écouter, prendre en compte les idées partagées et vous aider dans la réalisation de vos projets.

CHAPITRE 1

Un membre du CQ indique que le compte rendu (CR) de la réunion de la commission Communication du jeudi 5 avril 2018 leur a été transmis avec des interrogations.

Une organisation a été fixée au niveau du CQ pour encadrer la Communication qui peut être compliquée.

Toutes les réunions doivent faire l'objet d'un compte rendu : un membre du CQ est désigné pour prendre des notes. Le CR est envoyé aux membres présents de la réunion. Un battement de 48h est donné pour apporter des corrections ou modifications. À la suite, le CR est transmis à l'ensemble des membres du CQ et à l'équipe du Service Démocratie Locale.

Les différentes interrogations sont les suivantes :

- Est-il possible d'avoir un stand au Marché de Plein Vent (MPV) de Colomiers en juin 2018, avec du matériel ?

Madame MOURGUE répond que tous les sujets de la commission Communication ont été abordés lors du Conseil de la Vie Locale qui a eu lieu à la Mijoteuse. Ces souhaits sont remontés de la part de quasiment tous les CQ.

Fin mai 2018, une réunion inter-CQ va avoir lieu. Toutes vos demandes de communication (stand, flyer, ...) devraient être validées de façon à vous faire connaître auprès des citoyens, qu'ils viennent le plus possible vers vous et que leur participation soit prise en compte.

Des équipements seront partagés pour mutualiser tous ces moyens de communication.



Un membre du CQ indique qu'il serait bien de trouver une date commune à tous les CQ.

La prochaine réunion inter-CQ aura lieu le 23 mai 2018 à 18h30. Lors d'une précédente réunion inter-CQ, ces points avaient déjà été abordés, notamment un stand unique sur le MPV ainsi qu'un panneau global de communication pour tous les CQ.

Monsieur SERRI précise que lors de la réunion du 23 mai 2018, il restera à arbitrer la question des réseaux sociaux : prendre une décision et décliner l'ensemble du plan de communication.

Monsieur CORBI complète que par rapport au MPV, il serait bien que tous les CQ réalisent une action commune car le MPV est un accès à l'ensemble de tous les quartiers de la Ville voire au-delà. C'est un travail coopératif porteur.

Un membre du CQ ajoute que cela va même au-delà du MPV, sur des manifestations (journées sans voiture, des nouveaux Columérins, ...) organisées sur la commune.

Pour le forum des associations, la difficulté est que le CQ n'est pas une association propre et la mise en place d'un stand du CQ ne sera pas possible.

Un membre du CQ indique que le CQ a eu l'accord des commerçants de l'association « C'est mon village » pour participer à leur kermesse. Les commerçants ont réservé un très bon accueil et étaient ravis de la participation du CQ.

Une problématique a émergé relative au ramassage des encombrants sur le quartier : quand les encombrants sont au niveau d'un immeuble, c'est une procédure différente que celle pour un particulier. Un particulier s'adresse directement à Toulouse Métropole alors que si c'est un collectif, il faut s'adresser au bailleur et cela prend plus de temps.

Un des membres du CQ s'est renseigné auprès de Toulouse Métropole et les services lui ont indiqué que sur d'autres communes, ce n'était pas ce fonctionnement : le traitement au niveau individuel est le même qu'au niveau collectif.

Ainsi, un courriel a été adressé à Toulouse Métropole pour savoir s'il y a une particularité à Colomiers du fait que les fonctionnements sont différents. Il attend une réponse.

Madame MOURGUE répond que le ramassage des encombrants relève de la compétence de Toulouse Métropole donc, normalement, c'est le même fonctionnement pour les 37 communes de la métropole. Madame MOURGUE va se renseigner pour apporter une réponse.

Monsieur CORBI est surpris par cette information, car il est présent sur 2 copropriétés à Colomiers et quand il contacte Toulouse Métropole, le ramassage des encombrants est fait le jeudi sans passer par le syndic.

Il y a un effet d'incivilité, les déchets appellent les déchets et cela conduit à de l'insalubrité.

Monsieur CORBI rappelle que toutes les demandes des CQ sont collectées mais que lors de cette réunion, les membres du CQ n'auront pas toutes les réponses, elles sont différées.

Un membre du CQ demande si, pour le véhicule de mesure d'air stationné près de la gare, la municipalité a eu l'information ? Si oui, les résultats seront-ils communiqués ?

Madame MOURGUE répond qu'il n'y a eu aucune information. Pour la surveillance de l'air, il y a une association qui s'appelle « Atmo Occitanie » qui est en charge de la surveillance et de la qualité de l'air sur la Métropole. Ils ont des points de mesure et de relevés fixes et mobiles donc ils peuvent être amenés à se déplacer.

Sur leur site internet, il est possible de consulter toutes les mesures de l'air pour l'agglomération.



Après les réponses de la municipalité aux différentes questions, le CQ souhaite mettre en place une rencontre avec les habitants du quartier.

Pour Tisséo, des membres du CQ se sont rendus à la réunion qui a eu lieu en décembre 2017. Le compte rendu, diffusé assez tardivement, ne mentionne pas les arguments avancés par les membres du CQ. Cette réunion était une concertation et finalement, la réponse donnée par Tisséo a été validée.

Pour les membres absents à cette réunion, le sujet abordé était la station terminus à la gare de Colomiers et une station du côté de la fontaine lumineuse où il peut y avoir des problèmes de stationnement. La question était : y aura-t-il de nouvelles places de stationnement prévues ?

Madame MOURGUE répond que la diffusion du compte rendu a été tardive, car il y a eu une concertation donc il fallait avoir tous les avis et les réponses. La réponse apportée au CQ pose question car effectivement nous avons l'impression que c'est définitif alors qu'il va y avoir une enquête publique. À ce jour, aucune étude technique n'a été réalisée. Il semble donc que la réponse de Tisséo soit anticipée. Toutes les stations de métro du parcours vont drainer beaucoup d'usagers.

L'enquête publique va permettre au CQ de s'exprimer, donc il est important d'y participer. Le commissaire enquêteur étudie les arguments des participants à l'enquête et il en tient compte.

En tout état de cause, Madame le Maire a mis à la signature de Monsieur Arnaud SIMION, 1^{er} adjoint de Madame le Maire, un courrier adressé à Tisséo avec l'ensemble des questions du CQ par rapport à ce sujet et alerter de la réponse reçue par Tisséo.

Monsieur CORBI précise qu'avec Monsieur SIMION, ils ne cautionnent pas le fait que Tisséo n'ait pas pris en compte les arguments du CQ. Tisséo se doit de retranscrire les avis du CQ sur le compte rendu. Une copie du courrier sera transmise au CQ.

Un membre du CQ demande si la fontaine lumineuse sera supprimée et si, à la place, un parking sera construit ?

Madame MOURGUE répond que ce n'est pas la décision de la Mairie : la voirie relève de la compétence de Toulouse Métropole. Cette zone sera étudiée en détail en vue de la création de la 3^{ème} ligne de métro donc il est impossible de répondre.

Un membre du CQ indique que le problème peut être posé d'une manière différente : en ce moment, une enquête publique sur le PLUIH est en cours. Est-ce que la Mairie peut réserver des zones pour le stationnement ?

Madame MOURGUE répond que c'est une étude qui dépasse la mairie de Colomiers, c'est au niveau de la Métropole, de Tisséo mais aussi de l'État.

Le PLUIH définit des orientations pour l'ensemble de la Métropole avec des principes généraux. Là, c'est une étude très précise avec un contexte très particulier qui est l'arrivée de la ligne de métro donc nous ne pouvons pas, à ce jour, apporter de réponse.

La première étape est l'enquête publique et c'est à ce moment-là que les citoyens doivent se manifester pour indiquer que tous les usagers sont intéressés par la création du métro, compte tenu des problèmes de circulation mais cela va drainer des usagers de l'extérieur donc il faut que les infrastructures suivent (parking, ...). Toutes ces remarques vont être collectées lors de l'enquête publique. Ensuite, l'étude technique permettra d'examiner toutes les infrastructures à créer.

La zone urbaine qui fait partie du CQ est amenée à évoluer, à se transformer dans l'optique de la station de métro. La municipalité est actrice et participe mais elle n'est pas la seule.



Monsieur CORBI ajoute que sur la zone routière de la fontaine lumineuse, le maître d'œuvre est Toulouse Métropole. En revanche, autour de la table, il y aura tous les partenaires qui vont coopérer à l'étude du projet, le tracé, ... Maintenant que le tracé de la ligne de métro est acté, c'est toute l'action des enquêtes qui s'enclenche. C'est une phase un peu plus opérationnelle.

Un membre du CQ imaginait que la Commune, en plus de toutes les décisions collégiales des partenaires, pouvait réserver des terrains en périphérie du projet pour que, à moyen terme, ils puissent servir à la collectivité.

Madame MOURGUE répond que ce n'est pas dans cette zone que la municipalité va pouvoir urbaniser.

La date et la durée de l'enquête publique n'ont pas été encore données mais a priori, ce serait fin de l'année 2018.

Une communication est obligatoire avec un affichage sur le secteur pour l'enquête publique. La municipalité transmettra les informations au CQ.

Les enquêtes publiques sont accessibles à tous et engagent l'avenir de la Ville.

Monsieur SERRI indique que les enquêtes publiques sont annoncées sur le site internet de Toulouse Métropole.

CHAPITRE 2 : la Tranquillité Publique et la sécurité

Un membre du CQ indique qu'il y a de nombreux cambriolages et que le trafic de drogues gagne du terrain. Le CQ souhaiterait une présence pédestre de la Police municipale (PM) avec des équipes de la Tranquillité Publique pour échanger avec la population. Cela permettrait peut-être de lutter contre cet état de faits.

Madame MOURGUE évoque la rencontre du CQ avec Monsieur Marc TERRAIL, adjoint délégué à la Tranquillité Publique, à la réglementation et aux relations avec le monde des anciens combattants, le jeudi 29 mars 2018 : un compte rendu a été établi. Des réponses ont été apportées concernant la création de la PM avec 12 agents actuellement et qui doit s'agrandir. Des recrutements sont en cours. Une fois que tous les agents seront recrutés, des agents d'îlotage pédestre parcourront le plein-centre et les différents quartiers.

L'intérêt de ces agents est de bénéficier d'un ancrage local, comme une police de proximité c'est-à-dire qu'ils soient présents sur leurs zones pour créer un lien de confiance nécessaire au partenariat entre la police et les citoyens.

Le déploiement de la vidéoprotection est en cours. Une quinzaine de caméras sont opérationnelles et le Centre de Supervision Urbaine (CSU) fonctionne. Le déploiement des caméras se poursuit sur la ville.

Un membre du CQ soulève le problème du commissariat de Police nationale (PN) : à la fois pour le pouvoir de police judiciaire qu'il n'y a pas le week-end ou après 22h. Il est inadmissible que la deuxième ville du département n'ait pas une antenne de commissariat central en permanence sur son territoire.

Madame MOURGUE précise que c'est la réponse apportée par Monsieur TERRAIL : « la ville de Saint-Gaudens a un effectif de 51 policiers pour 14 000 habitants et Colomiers a aussi 51 policiers mais pour 39 000 habitants ».

Monsieur CORBI informe que pour tous les délits de drogues, ... ce n'est pas de la compétence de la PM mais bien de la PN. Or, cela fait des années que les déficits d'effectifs sont constatés. Actuellement, il y a moins de PN que quand il y avait le commissariat à la

place de l'ancienne gare à Colomiers. La ville a grandi avec tous ces délits mais avec des effectifs de police en baisse. Cette baisse est due à l'État et même en saisissant par courrier tous les présidents de la République qui se sont succédés, les Préfets, ... il n'y a eu que des réponses négatives.

Encore aujourd'hui, Madame Karine TRAVAL-MICHELET s'est positionnée auprès du Président de la République actuel pour mettre en place une police de proximité. Elle est mise en place par l'État dans certaines communes et il n'y a pas eu de réponse, c'est une fin de non-recevoir.

La municipalité ne peut donner aucun ordre à la PN. En tant que citoyen, nous vous invitons à adresser vos requêtes directement au Préfet.

Madame MOURGUE ajoute que la municipalité fait ce qu'elle peut, en tenant compte des compétences de la PM, des agents de prévention, ...

Monsieur CORBI précise que l'effectif de PM va augmenter. Ils font déjà énormément d'interventions sur bon nombre de secteurs où ils sont à la limite de leurs compétences.

Madame le Maire l'a bien précisé au dernier Conseil Municipal et sur le prochain Columérin, il y aura un rappel sur les compétences de la PM et de la PN car il y a beaucoup trop de flou chez les concitoyens. Il y a même des faits graves qui se produisent sur la commune que les services apprennent par voie de presse. Pour mener des actions, un accompagnement, une vigilance ou une surveillance auprès des riverains, c'est impossible.

Un membre du CQ indique que les autorités de la ville devraient être informées de l'installation sur la commune de personnes au passé et au vécu dangereux.

CHAPITRE 3 : Aménagements de la ville

Un membre du CQ demande la mise en place de ralentisseurs ou chicanes pour réguler la vitesse excessive sur ces voies et assurer la sécurité de tous :

- au niveau de l'intersection entre l'allée des Monts d'Olmes et l'allée de Naurouze ;
- sur le chemin du Page ;
- sur la voie latérale sud qui longe la rocade, coté Lamartine.

Aussi, l'absence de trottoir et de piste cyclable a été constatée au niveau des voies latérales sud et nord. Cet aménagement serait essentiel pour décharger le quartier. Il manque également des passages piétons au niveau de la Bascule.

Il est également rappelé qu'il n'y a aucune piste cyclable au niveau de la fontaine lumineuse.

Madame MOURGUE explique que les demandes de ralentisseurs et de chicanes vont être étudiées par Toulouse Métropole.

Pour les demandes qui concernent le piétonnier, le cyclable et le réseau vert, un plan pluriannuel sur lequel Madame MOURGUE travaille avec Monsieur VIDALIE, Directeur Adjoint chargé de l'aménagement, est en place. Ils défendent ensuite ces dossiers devant Toulouse Métropole. La volonté de la commune est d'intégrer des pistes cyclables et piétonnes pour tous les aménagements de voiries.

Un membre du CQ évoque la dangerosité de la discontinuité des pistes cyclables près du rond-point de la Méditerranée.

Madame MOURGUE explique que les aménagements des ronds-points doivent se faire au cas par cas. Le rond-point de la Méditerranée est complexe.

Il y a actuellement 50 kilomètres de pistes cyclables sur la Ville.

Madame MOURGUE précise que les installations indispensables au niveau de la sécurité sont améliorées en priorité. Petit à petit, l'effort de vouloir quadriller la Ville se poursuit.

Un membre du CQ rappelle que des arceaux ou des râteliers pour déposer les vélos avait été demandée au niveau :

- des commerces du village ;
- du Parc Duroch ;
- du complexe sportif Capitany ;
- du futur métro.

Madame MOURGUE précise que les installations pour les vélos sont en place à Capitany.

Un membre du CQ expose qu'un parking de délestage pour les voitures avec la mise en place de navettes et un aménagement de l'avenue Edouard Serres seraient vraiment nécessaires sur le complexe Capitany en raison d'un réel problème de stationnement, surtout les jours de rencontres sportives. Les habitants des immeubles voisins ne peuvent, parfois, pas rentrer chez eux ou bien simplement décharger leurs courses, faute de place devant leurs immeubles. Des incivilités sont relevées les jours d'entraînements ou de matchs.

Madame MOURGUE précise que le service de l'urbanisme est en charge du dossier.

Les membres du CQ souhaiteraient que :

- les abribus soient éclairés ;
- les poubelles vidées ;
- l'éclairage de la Ville soit homogène (l'avenue George Sand est en partie plongée dans l'obscurité malgré la création de la voie piétonne et cyclable).

Madame MOURGUE répond que les travaux d'éclairage de l'avenue George Sand sont en cours.

Un nouveau marché de mobilier urbain vient d'être passé avec l'entreprise DECAUX et les abribus seront éclairés.

Les poubelles sont vidées 2 fois par semaine par les services de Toulouse Métropole mais nous ne pouvons pas empêcher les incivilités.

Un membre du CQ demande l'installation de chaises et de bancs place de la Bascule et dans le square Roger Touron.

Madame MOURGUE explique que lors de la réhabilitation de la place de la Bascule, les habitants et commerçants ont été concertés et la pause de bancs a été refusée pour éviter des regroupements pouvant causer des nuisances.

Un membre du CQ propose la pause de chaises fixées au sol.

Madame MOURGUE et **Monsieur CORBI** rappellent aux membres du CQ, en concertation avec les riverains, qu'étudier et monter un projet de faisabilité d'assise favorisant l'échange et la rencontre sur cette place est complètement dans leur rôle.

Un membre du CQ demande le prolongement du mur anti-bruit actuel de la clinique vétérinaire à l'allée de la fontaine et jusqu'à l'entrée de Colomiers au niveau de la future station de métro.

CHAPITRE 4 : Solidarité

Un membre du CQ questionne sur ce qui est fait pour lutter contre l'isolement des personnes âgées pour pouvoir agir dans leur quartier en complémentarité.



Monsieur CORBI répond qu'il existe un guichet unique pour les seniors. Un recensement a lieu tous les ans pour le plan canicule, une politique autour de la dépendance et du handicap est en place pour accompagner à la mobilité notamment avec les divers moyens de transport adaptés. Monsieur CORBI précise que des documents supports et le site internet de la ville relaient toutes les informations que les services proposent aux personnes âgées ou en mobilité réduite quelles que soient les difficultés rencontrées.

Un membre du CQ évoque la création d'un collectif sur le site « mesvoisins.fr » (site d'échanges de services) du « quartier Bascule Oratoire » et demande à Monsieur SERRI d'insérer sur ce site les 6 quartiers de la ville.

Monsieur SERRI explique que la Ville travaille à la refonte du site internet et si une telle initiative devait émerger, il faut dès maintenant prévenir la municipalité.

Madame MOURGUE invite les membres du CQ à créer un projet sur ce thème-là.

Un membre du CQ explique que la passerelle qui relaie le quartier de la Garonnette à la rue des Sports est inaccessible tant aux personnes à mobilité réduite qu'aux poussettes.

Madame MOURGUE répond que les services techniques de la mairie ont travaillé sur ce sujet. Il n'est pas possible d'aménager la passerelle car la pente est trop importante et la distance nécessaire pour adoucir la pente et la rendre accessible est trop courte, donc pour des raisons techniques, les travaux ne peuvent pas avoir lieu.

Un membre du CQ demande s'il est possible, au moins, de travailler sur l'élargissement du côté où il n'y pas de marches pour permettre le passage des poussettes car de nombreuses familles du Seycheron n'ont pas de moyens de locomotion et empruntent la passerelle.

Madame MOURGUE prend en compte la demande mais ne peut rien promettre.

Un membre du CQ propose la mise en place d'une boîte à livres comme l'a fait le CQ du Pigeonnier.

Madame MOURGUE invite les membres du CQ à travailler sur l'idée, l'emplacement futur de la boîte à livres et de partager l'expérience avec le CQ du Pigeonnier.

Un membre du CQ demande la mise à disposition de composteurs collectifs sur l'espace public en lien avec les Maisons Citoyennes. Madame VINCENT, habitante du quartier, est porteuse du projet et travaille en lien avec Monsieur VIDALIE. Ce projet avait été abordé dans le cadre du défi zéro déchet.

Madame MOURGUE répond que ce projet peut être porté par le CQ ou une association.

Un membre du CQ demande à qui s'adresser pour un problème de hauteur de trottoirs des arrêts de bus par rapport à la hauteur des marches du bus. A priori un arrêt aurait été modifié mais pas à la bonne hauteur et de ce fait il n'est pas accessible aux personnes en mobilité réduite.

Monsieur SERRI informe que la demande doit être faite auprès de Toulouse Métropole.

Un membre du CQ demande si un service a pour mission de nettoyer les tags ou dégradations faites sur certains murs de la Ville.

Monsieur CORBI confirme qu'il y a un service qui nettoie et qui peut enlever les traces. Ensuite, le propriétaire du mur est responsable de sa remise en état.

La mairie a signé des conventions avec certains bailleurs ou syndicats de copropriétés pour intervenir sur la dégradation (trace, marque, tag) mais la remise en état appartient à la copropriété.

Tout ce qui est sur l'espace public est à la charge de la commune.

Un membre du CQ demande si la pause d'une caméra serait envisageable dans le souterrain des 3 ponts et s'il est possible d'avoir le plan d'implantation des caméras sur la Ville ?

Monsieur Alexandre SERRI répond que Monsieur TERRAIL avait proposé de leur communiquer les plans d'implantation des caméras.

Un membre du CQ s'est rendu au parc du Garroussal et l'a trouvé très bien aménagé mais le point d'eau ne fonctionne pas.

Madame MOURGUE confirme que le point d'eau, les toilettes et l'électricité seront mis en service très prochainement.

Madame MOURGUE et **Monsieur CORBI** remercient les membres du CQ pour le travail accompli, l'émergence de projets, la bonne dynamique et encouragent les propositions d'idées d'amélioration.

Un membre du CQ précise que depuis l'intégration de suppléants, ils ont su trouver une bonne dynamique et prennent plaisir à faire vivre ce CQ.

Monsieur CORBI clôture en précisant que les membres du CQ Est village sont conviés à toutes les initiatives des autres CQ qui auront lieu les :

- 25 mai 2018, journée événementielle sur les Ramassiers ;
- 16 juin 2018, moment festif organisé par le CQ Centre autour de la valorisation de la place du Val d'Aran ;
- 17 juin 2018 garden party du CQ du Pigeonnier près du lac du Perget.

Le CQ Est le Village prend fin à 20h30.